Número de Révision: 007.0 **Date de sortie:** 04/02/2018

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE SF 7471 PRIMER known as Loctite(R) 7471 Primer T**
Type de produit: Activateur
Restriction d'utilisation: Non identifié
Numéro IDH: 229932
numéro d'item 19268
Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center
1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711
TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC
1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	CONTENU SOUS PRESSION. LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)

Conseils de prudence

Prévention: Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination: Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Acétone	67-64-1	80 - 90
2-Propanol	67-63-0	10 - 20
2-Mercaptobenzothiazole	149-30-4	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Appeler un médecin. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente.

Symptoms: Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Une polymérisation non contrôlée peut se produire à température élevée, entraînant des explosions ou une rupture des contenants d'entreposage.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Vapeurs organiques irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelleapproprié. Tenir le personnel non nécessaire à distance. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Bien laver avant manipulation. Consulter la section 8.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 49 °C (120.2 °F)
Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Propanol	200 ppm TWA 400 ppm STEL	400 ppm (980 mg/m3) PEL	Rien	Rien
2-Mercaptobenzothiazole	Rien	Rien	5 mg/m3 TWA (PEAU) (Sensibilisateur de la peau)	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants de néoprène, butyl-caoutchouc ou nitrile.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Ambré à jaunâtre
Odeur:	Acétone
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	172 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.7953
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	-8 °C (17.6 °F) ; Estimé
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	13.3 %; 106 g/l Méthode EPA 24
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Acides. Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des materiaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements. Effets sur le système nerveux central.

Contact avec la peau: Peut irriter la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Ce produit peut être mortel s'il est ingéré. Peut présenter un risque d'aspiration si avalé. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 76 mg/l	Système nerveux central, Irritant
2-Propanol	Oral LD50 (Rat) = 5,045 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 3,600 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6,410 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4.7 g/kg Oral LD50 (Souris) = 4.5 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 8.0 g/kg Oral LD50 (Lapin) = 5.03 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,800 mg/kg	Allergène, Système nerveux central, Irritant
2-Mercaptobenzothiazole	Oral LD50 (Souris) = 3,148 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,558 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,490 mg/kg	Allergène, Reins, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Acétone	Non	Non	Non
2-Propanol	Non	Non	Non
2-Mercaptobenzothiazole	Non	Groupe 2A	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acetone, Isopropanol)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1993
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Isopropanol)
Division:	3
Numéro d'identification:	UN 1993
Groupe d'emballage:	II
Exceptions:	(Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation, ID8000

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Isopropanol)
Division:	3
Numéro d'identification:	UN 1993
Groupe d'emballage:	II
Exceptions:	Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 04/02/2018

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.